

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS

SENIORS



Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du lundi 15 juin 2026

Présents : M GILLES (Président), Mme GUEGAN

Visio : Mme NICOLAS ; Mr CHAUMARD

SECTEUR CHAMPIONNAT

Ci-joint : Poules D1 et D2 (nouvelle saison : 2026/2027).

A tous les clubs : pensez à vos engagement et désidératas (date limite : 10/07).

Formation des poules :

D1			
1	ENT. GRAVESON	7	FC. AVIGNON 2
2	ET.S BOULBON	8	US. AUTRE PROVENCE
3	SC. GADAGNE	9	US. PLANAISE
4	O. MONTELAIS	10	US. AVIGNON
5	SCJ 2	11	SO. VELLERON
6	RCB. BOLLENE	12	FC. ST. REMY
D2			
	IMPAIR		PAIR
1	ARC. CAVAILLON	1	AS. CAMARET
2	VAL DURANCE 2	2	FC. VILLENEUVE
3	ESP. SORGUAISE	3	FC.M.E
4	USR. PERTUIS	4	US. CADEROUSSE
5	FC. AUREILLE	5	VENTOUX SUD
6	USLMV	6	FC. CARPENTRAS
7	O. EYRAGUAIS	7	ST. DIDIER PERNES 3
8	O. MONTELAIS 2	8	SC. MONTFAVET 2
9	1ER D3 - A	9	2EME D3 - A
10	SO. MORNAS	10	AS. BEDARRIDES
11	O. NOVAIS	11	ST. JEAN DU GRES
12	ST. MAILLANE	12	AC.S. MORIERES



Les divisions à 4 poules (D3) et 6 poules (D4) seront envoyées après le classement inter-saison et réparties par secteur géographique Nord/Sud (D3) et Nord/Centre/Sud (D4), avant d'être numérotés de 1 à 24 dans chaque secteur classé par numéro pair/impair.